

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2  
DE LA FCEI**



**1. Référence : Coûts des Ententes**

- a) HQD-1, Document 5, page 7, Tableau 2

**Préambule :**

*« Les Ententes ne comportent aucun coût direct ... »*

- 1.1 Qu'entend HQD par coût direct?

**Réponse :**

**Le Distributeur entend qu'il n'y a aucun autre coût que celui lié à l'achat de l'énergie et de la puissance.**

- 1.2 Les Ententes comportent-elles des coûts indirects, ou d'autres types de coûts? Si oui, veuillez les énumérer et les quantifier.

**Réponse :**

**Il n'y a aucun autre coût que celui lié à l'achat de l'énergie et de la puissance.**

**2. Référence : Analyse économique**

- a) HQD-1, Document 5, page 12, Tableau 2

**Demande :**

- 2.1 Veuillez ajouter deux colonnes au tableau, soit (a) une première numérotant chacune des lignes et (b) une seconde identifiant le calcul effectué pour arriver au résultat présenté. Au besoin, veuillez ajouter des lignes, afin d'assurer qu'il soit possible de voir chacune des étapes arithmétiques du calcul comme, par exemple, le coût unitaire des achats (plutôt qu'en note de bas de tableau), taux d'actualisation utilisé, etc.

**Réponse :**

Réponse à la demande de renseignements n° 2  
de la FCEI

Tableau R-2

Scénario avec ententes		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compte de livraisons différées (TWh)</b>											
1	= 2 + 3	<b>Quantité d'énergie différée</b>									
2	Selon l'Entente	2,739	0,579	2,917	2,789	-	-	-	-	-	-
3	Selon l'Entente	1,984	0,579	2,917	2,789	-	-	-	-	-	-
		0,755	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	= 5 + 6	<b>Retour d'énergie</b>									
5	Selon l'Entente	-	-	-	-	-	1,180	1,689	2,410	3,588	0,157
6	Selon l'Entente	-	-	-	-	-	0,425	1,689	2,410	3,588	0,157
		-	-	-	-	-	0,755	-	-	-	-
7	= 1 + 4 (cumulés)	<b>2,739</b>	<b>3,318</b>	<b>6,235</b>	<b>9,024</b>	<b>9,024</b>	<b>7,844</b>	<b>6,154</b>	<b>3,745</b>	<b>0,157</b>	<b>-</b>
<b>Énergie nette acquise auprès de HQP</b>											
8	= 9 + 10	2,531	4,677	2,339	2,467	-	-	-	-	-	-
9	= Contrat - 2	1,091	2,487	0,149	0,277	-	-	-	-	-	-
10	= Contrat - 3	1,441	2,190	2,190	2,190	-	-	-	-	-	-
<b>Coûts des achats auprès de HQP (M\$) <sup>(1)</sup></b>											
11	= 8 x Prix aux contrats	132,126	247,328	130,491	139,874	-	-	-	-	-	-
12	= 10 x Prix aux contrats	-	-	-	-	-	68,413	95,236	138,592	210,347	9,395
13	= 11 + 12	132,126	247,328	130,491	139,874	-	68,413	95,236	138,592	210,347	9,395
14	Cumulé de 13	132,126	379,454	509,945	649,819	649,819	718,231	813,467	952,059	1 162,406	1 171,800
16	Actualisation de 14	132,126	364,446	479,581	595,506	595,506	645,533	710,948	800,368	927,849	933,197
<b>Scénario sans ententes (revente)</b>											
<b>Achat et revente d'énergie (TWh)</b>											
17	Selon les contrats	5,270	5,256	5,256	5,256	-	-	-	-	-	-
18	= 1	2,739	0,579	2,917	2,789	-	-	-	-	-	-
19	= 4	-	-	-	-	-	1,180	1,689	2,410	3,588	0,157
<b>Coûts/bénéfices du scénario</b>											
21	= 17 x Prix des contrats	272,054	276,885	282,422	288,071	-	-	-	-	-	-
22	= 18 x 23	156,859	34,708	172,516	163,606	-	-	-	-	-	-
23	Annexe 1A	57,268	59,967	59,146	58,655	-	-	-	-	-	-
24	= 19 x 25	-	-	-	-	-	110,333	161,040	234,353	355,859	15,886
25	A/O de long terme	-	-	-	-	-	93,471	95,341	97,248	99,193	101,177
26	= 21 - 22 + 24	115,195	242,177	109,906	124,465	-	110,333	161,040	234,353	355,859	15,886
27	Cumulé de 26	115,195	357,371	467,278	591,743	591,743	702,076	863,115	1 097,469	1 453,328	1 469,214
28	Actualisation de 27	115,195	342,676	439,649	542,803	542,803	623,484	734,100	885,305	1 100,973	1 110,017

Note (1) : Pour 2008, le prix du contrat en base est de 50,04 \$/MWh et celui du contrat cyclable est de 53,83 \$/MWh.

2.2 Est-il possible d'avoir plus qu'une décimale après la virgule (quatre décimales seraient appréciées) pour les valeurs apparaissant dans Tableau 2? Avec une seule décimale, il est très difficile de reproduire exactement les valeurs calculées par HQD.

Réponse :

**Le Distributeur rappelle qu'un exercice de planification ne s'apparente pas à un processus comptable, et que les données présentées permettent déjà d'apprécier les enjeux économiques et énergétiques associés aux Ententes. De plus, ces données sont projetées sur un horizon de dix ans et leur précision est bien en deçà des quatre décimales demandées.**

### 3. Référence : Analyse économique

a) HQD-1, Document 5, page 13, lignes 1-13

**Préambule :**

*« Les revenus de reventes sont évalués sur la base des éléments suivants :*

- prix à terme de l'électricité sur le marché de New York, à la zone A, tirés 3 du NYMEX depuis le 1er janvier 2008 jusqu'au 29 février 2008 (Annexe 1) ;*
- différentiel («basis») entre la zone A et la zone M obtenu à partir d'une évaluation historique entre les deux marchés ;*
- pertes sur le réseau de TransÉnergie de 5,2 % ;*
- frais de courtage et de réservation sur New York de 0,91 \$US / MWh ;*
- ajustement à la baisse au prix de référence de 5 \$US / MWh ;*
- aucun revenu associé à la revente de puissance ;*
- aucune valeur monétaire à d'éventuels certificats d'énergie renouvelables (CER) ou crédits de réduction de gaz à effet de serre (GES) ; ... »*

3.1 Veuillez fournir le détail de l'évaluation historique du différentiel («basis») entre la zone A et la zone M.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 12.4 de la Régie (HQD-4, Document 1).**

3.2 Comment avez-vous établi les frais de courtage et de réservation sur New York de 0,91 \$US / MWh? Pouvez-vous présenter des comparables, par exemple les frais de courtage demandés par ICE et au moins un courtier gré à gré (« *over-the-counter* »)?

**Réponse :**

**Pour ce qui est du tarif de transit sur le réseau de New York, le Distributeur a retenu un coût de 0,16 \$US/MWh. L'intervenant peut consulter les tarifs du NYISO à l'adresse suivante :**

[http://www.nyiso.com/public/webdocs/market\\_data/pricing\\_data/ate\\_schedule\\_1/2008/2008\\_rate\\_schedule\\_1.pdf](http://www.nyiso.com/public/webdocs/market_data/pricing_data/ate_schedule_1/2008/2008_rate_schedule_1.pdf)

Pour ce qui est des frais de courtage, le Distributeur a retenu un coût de 0,75 \$US/MWh. Ce coût correspond au montant exigé par les deux fournisseurs du Distributeur pour que ceux-ci réalisent des ventes et des achats sur les bourses américaines.

- 3.3 Veuillez expliquer la pertinence et la quantification de l'ajustement à la baisse au prix de référence de 5 \$US / MWh, notamment dans la mesure où le « basis » est déjà compté dans le calcul.

**Réponse :**

Le basis et l'ajustement de 5 \$US/MWh n'ont aucun lien entre eux. Le basis représente l'écart généralement observé entre les prix de la zone A et de la zone M du NYISO. Le Distributeur ne dispose pas de prix à terme à la zone M. Ce faisant, il utilise les prix à la zone A, lesquels doivent être ajustés pour tenir compte de la congestion et des pertes entre la zone A et la zone M.

L'ajustement pour sa part représente l'écart entre les offres des contreparties du Distributeur et les prix de marché observés à une même date.

- 3.4 Pourquoi aucun revenu associé à la revente de puissance n'est prévu?

**Réponse :**

Hydro-Québec Distribution n'entend pas procéder à la revente de puissance sur les réseaux voisins, compte tenu des principes sous-jacents à l'entente cadre. Le Distributeur a produit une explication détaillée à une question similaire dans le cadre du dossier R-3649-2007 (HQD-3, Document 1, question 10).

- 3.5 Pourquoi ne prévoir aucune valeur monétaire à d'éventuels certificats d'énergie renouvelables (CER) ou crédits de réduction de gaz à effet de serre (GES)?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 17.2 de la Régie (HQD-4, Document 1).**